

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS-CLÉS	Certificat médical pour l'aviation de catégorie 1, maladie cardiaque, diabète
N° DOSSIER	Q-3827-01
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Aéronautique
OCCUPATION	Ingénieur en électronique
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Diabète, hyperlipidémie et ischémie coronarienne
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	Le 17 décembre 2012
CONSEILLER	D ^r Roy Montgomery
DÉCISION	Le Tribunal d'appel des transports du Canada renvoie l'affaire au ministre des Transports pour réexamen.
MOTIFS DE LA DÉCISION	Suspension d'un certificat médical pour l'aviation de catégorie 1 – En résumé, la recommandation du médecin régional de l'aviation (MRA) était fondée sur des informations médicales correctes, alors que la recommandation du Comité de révision médicale de l'aviation (CRMA) ne l'était pas. Il est difficile de savoir si l'emplacement de l'ischémie aurait influé sur la décision du CRMA de déclarer le demandeur inapte. Néanmoins, le conseiller estime que les informations erronées prises en compte par le CRMA pourraient avoir influé sur sa recommandation. Par conséquent, le dossier est renvoyé au ministre des Transports pour réexamen.
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES COMMENTAIRES	
Réexamen par Transports Canada : La décision du ministre est confirmée.	